

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le 27 novembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de communes Retz-en-Valois s'est réuni à la salle Gérard Philipe à Villers-Cotterêts, sous la présidence de Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU.

Présents : Alexandre de MONTESQUIOU, Jean-Pascal BERSON, Céline LE FRÈRE, Franck BRIFFAUT, Nicolas RÉBÉROT, Vincent PHILIPON, Thierry GILLES, Yveline DELVAL, Gilles DAVALAN, Benoît DAVIN, Rémi VANLERBERGHE, Nathalie GAUTIER, Christine OLRV, Denis MAURICE, Christelle JULLIEN, Jeanne DOYEZ-ROUSSEL, Monique BRUYANT, Benoît LÉTRILLART, Chantal MOUNY et Lisiane DESCAMPS.

Absent excusé : Olivier BIZOUARD.

Assistés de Catherine DUCHÊNE.

Le PV de la réunion de Bureau du 25 septembre a été adopté à l'unanimité.

51B/20 à 103B/20 – Fonds de concours

- Vivières : Création d'un columbarium

<i>FINANCEMENT</i>	<i>TAUX</i>	<i>MONTANT</i>
CCRV	50,00 %	3 000,00 €
Commune	50,00 %	3 000,00 €
TOTAL	100,00 %	6 000,00 €

- Vivières : Acquisition de matériel informatique

<i>FINANCEMENT</i>	<i>TAUX</i>	<i>MONTANT</i>
CCRV	50,00 %	805,87 €
Commune	50,00 %	805,88 €
TOTAL	100,00 %	1 611,75 €

- Cutry: Travaux d'aménagement route de Coeuvres et route de Soissons

<i>FINANCEMENT</i>	<i>TAUX</i>	<i>MONTANT</i>
CCRV	24,00 %	2 541,24 €
Conseil Départemental	45,26 %	4 788,00 €
Commune	30,74 %	3 252,80 €
TOTAL	100,00 %	10 580,00 €

● Dommiers : Création d'une écluse rue Ave Maria

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	43,40 %	2 375,00 €
Commune	56,60 %	3 097,00 €
TOTAL	100,00 %	5 472,00 €

● Noroy-sur-Ourcq : Acquisition d'une tondeuse

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	1 392,90 €
Commune	50,00 %	1 392,90 €
TOTAL	100,00 %	2 785,80 €

● Dammard : Signalisation et pose de coussins berlinois

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	35,84 %	4 000,00 €
Commune	54,16 %	7 160,00 €
TOTAL	100,00 %	11 160,00 €

● Retheuil : Réfection et reprise de voirie rue de la Rouillée et chemin de Patis

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	17,00 %	4 000,00 €
Conseil Départemental	37,40 %	8 790,00 €
Commune	45,60 %	10 716,00 €
TOTAL	100,00 %	23 506,00 €

● Haramont : Acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	22,50 %	942,37 €
État	25,00 %	1 047,08 €
Conseil Départemental	30,00 %	1 256,49 €
Commune	22,50 %	942,37 €
TOTAL	100,00 %	4 188,31 €

● Haramont : Acquisition d'équipements pour l'école communale

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	22,50 %	930,78 €
État	25,00 %	1 034,20 €
Conseil Départemental	30,00 %	1 241,04 €
Commune	22,50 %	930,78 €
TOTAL	100,00 %	4 136,80 €

● Longpont : Sécurisation et aménagement d'une aire de jeux

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	1 865,00 €

Commune	50,00 %	1 865,00 €
TOTAL	100,00 %	3 730,00 €

- Longpont : Acquisition d'une remorque

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	153,75 €
Commune	50,00 %	153,75 €
TOTAL	100,00 %	307,50 €

- Longpont : Acquisition d'un miroir d'agglomération

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	195,33 €
Commune	50,00 %	195,33 €
TOTAL	100,00 %	390,66 €

- Louâtre : Déplacement de la borne incendie rue du Bois Madame

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	1 615,77 €
Commune	50,00 %	1 615,78 €
TOTAL	100,00 %	3 231,55 €

- Louâtre : Remplacement du tableau électrique de la salle des fêtes

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	38,42 %	1 909,23 €
Commune	61,78 %	3 085,77 €
TOTAL	100,00 %	4 995,00 €

- Morsain : Acquisition d'un tracteur tondeuse

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	2,52 %	308,00 €
Commune	97,48 %	11 892,00 €
TOTAL	100,00 %	12 200,00 €

- Saconin-et-Breuil : Marquage de passage piétons et acquisition d'équipements

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	848,50 €
Commune	50,00 %	848,50 €
TOTAL	100,00 %	1 697,00 €

- Villers-Hélon : Création d'un columbarium

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	3 244,00 €

Commune	50,00 %	3 244,00 €
TOTAL	100,00 %	6 488, 00€

- Faverolles : Travaux de sécurisation rue Saint Antoine, Hameau du Buchet et Hameau de Vouty

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	8,60 %	4 000,00 €
État	64,90 %	30 000,00 €
Commune	26,50 %	12 244,00 €
TOTAL	100,00 %	46 244,00 €

- Coyolles : Travaux de voirie route de Vauciennes, rue du Châtelet, rue du Moulin, rue de la Montagne

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	1 760,00 €
Commune	50,00 %	1 760,00 €
TOTAL	100,00 %	3 520,00 €

- Puiseux-en-Retz : Rénovation des allées du cimetière

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	2 900,00 €
Commune	50,00 %	2 900,00 €
TOTAL	100,00 %	5 800,00 €

- Puiseux-en-Retz : Réfection de la rue des Grands Jardins

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	400,00 €
Commune	50,00 %	400,00 €
TOTAL	100,00 %	800,00 €

- Puiseux-en-Retz : Fabrication et pose d'une main courante à la mairie

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	211,00 €
Commune	50,00 %	211,00 €
TOTAL	100,00 %	422,00 €

- Puiseux-en-Retz : Acquisition de matériel informatique

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	416,25 €
Commune	50,00 %	416,25 €
TOTAL	100,00 %	832,50 €

- Larqny-sur-Automne : Remise aux normes de l'électricité de l'école

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	1 357,50 €

Commune	50,00 %	1 357,50 €
TOTAL	100,00 %	2 715,00 €

- Ancienville : Acquisition de matériel informatique

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	47,51 %	592,00 €
Commune	52,49 %	654,00 €
TOTAL	100,00 %	1 246,00 €

- Fleury : Consolidation d'une poutre porteuse de la mairie

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	625,00 €
Commune	50,00 %	625,00 €
TOTAL	100,00 %	1 250,00 €

- Fleury : Acquisition d'une tondeuse et d'un taille-haie

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	629,97 €
Commune	50,00 %	629,97 €
TOTAL	100,00 %	1 259,94 €

- Fleury : Sécurisation de l'entrée du cimetière

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	582,72 €
Commune	50,00 %	582,72 €
TOTAL	100,00 %	1 165,44 €

- Fleury : Création d'un marquage au sol et pose de panneaux de signalisation

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	233,04 €
Commune	50,00 %	233,04 €
TOTAL	100,00 %	466,08 €

- Fleury : Création de deux parkings

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	15,00 %	1 929,27 €
Commune	85,00 %	11 095,73 €
TOTAL	100,00 %	13 025,00 €

- Soucy : Pose de gardes corps rue du Gadenet

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
--------------------	-------------	----------------

CCRV	23,81 %	4 000,00 €
Commune	76,19 %	12 800,00 €
TOTAL	100,00 %	16 800,00 €

- Tartiers : Acquisition d'une tondeuse

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	24,60 %	778,99 €
Conseil Départemental	25,00 %	791,67 €
Commune	50,40 %	1 596,00 €
TOTAL	100,00 %	3 166,66 €

- Larqny-sur-Automne : Création d'un plateau ralentisseur rue Saint-Denis

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	43,93 %	2 642,50 €
Commune	56,07 %	3 373,00 €
TOTAL	100,00 %	6 015,50 €

- Troësnes : Enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	3,78 %	4 000,00 €
USEDA	60,50 %	64 047,21 €
Commune	35,72 %	37 812,98 €
TOTAL	100,00 %	105 860,19 €

- Villers-Cotterêts : Remplacement et extension du système de visio-protection

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	11,94 %	60 000,00 €
Conseil Départemental	20,00 %	100 512,00 €
État - DETR	12,00 %	60 307,32 €
État - DSIL	32,10 %	161 322,08 €
Commune	23,96 %	120 419,00 €
TOTAL	100,00 %	502 560,40 €

- Montgobert : Enfouissement des réseaux et renforcement de la défense incendie

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	2,76 %	2 907,25 €
Commune	97,24 %	102 252,20 €
TOTAL	100,00 %	105 159,45 €

- Corcy : Travaux de maçonnerie et de voirie au cimetière

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	15,14 %	1 561,00 €

Commune	84,86 %	8 749,00 €
TOTAL	100,00 %	10 310,00 €

● Saconin-et-Breuil : Réfection de voirie

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	1 025,00 €
Commune	50,00 %	1 025,00 €
TOTAL	100,00 %	2 050,00 €

● Ambleny : Extension et rénovation de l'éclairage public

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	3 105,54 €
Commune	50,00 %	3 105,54 €
TOTAL	100,00 %	6 211,09 €

● Ambleny : Création d'un plateau ralentisseur rue du Pont Cheminet

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	26,00 %	6 864,00 €
Conseil Départemental	48,00 %	12 672,00 €
Commune	26,00 %	6 864,00 €
TOTAL	100,00 %	26 400,00 €

● Macogny : Aménagement d'un avaloir rue de la Tour

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	1 262,31 €
Commune	50,00 %	1 262,31 €
TOTAL	100,00 %	2 524,62 €

● Macogny : Acquisition de matériel informatique

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	557,00 €
Commune	50,00 %	557,00 €
TOTAL	100,00 %	1 104,00 €

● Saint-Pierre-Aigle : Installation d'une clôture au cimetière communal

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	41,38 %	4 000,00 €
Commune	58,62 %	5 665,65 €
TOTAL	100,00 %	9 665,65 €

● Marizy-Sainte-Geneviève : Démoussage de la toiture et aménagement de la mairie

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
--------------------	-------------	----------------

CCRV	49,00 %	2 145,00 €
Commune	51,00 %	2 209,36 €
TOTAL	100,00 %	4 354,36 €

- Marizy-Sainte-Geneviève : Travaux de mise en valeur de l'église (Restauration du tableau de fenêtre de la sacristie, restauration de vitraux et dépiégeonnisation du clocher)

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	28,00 %	1 855,00 €
Commune	72,00 %	4 677,97 €
TOTAL	100,00 %	6 532,97 €

- Pernant : acquisition et installation d'un défibrillateur

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	833,73 €
Commune	50,00 %	833,74 €
TOTAL	100,00 %	1 667,47 €

- Pernant : Renforcement de la défense incendie

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	50,00 %	4 328,83 €
Commune	50,00 %	4 328,84 €
TOTAL	100,00 %	8 657,67 €

- Marizy-Saint-Mard : Remplacement des fenêtres de la salle communale

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	22,50 %	3 336,30 €
Conseil Départemental	30,00 %	4 448,40 €
État	25,00 %	3 707,00 €
Commune	22,50 %	3 336,30 €
TOTAL	100,00 %	14 828,00 €

- Noroy-sur-Ourcq : Réfection d'un bâtiment communal

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	43,70 %	2 607,10 €
Commune	56,30 %	3 358,90 €
TOTAL	100,00 %	5 966,00 €

- Taillefontaine : Rénovation de l'aire de jeux communale

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	29,15 %	4 000,00 €
Conseil Départemental	20,00 %	2 743,60 €
Commune	50,85 %	6 974,91 €
TOTAL	100,00 %	13 718,51 €

- Vassens : Remplacement des volets du presbytère

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	25,00 %	2 076,60 €
Conseil Départemental	25,00 %	2 076,60 €
État	25,00 %	2 076,60 €
Commune	25,00 %	2 076,61 €
TOTAL	100,00 %	8 306,41 €

Suite à des modifications de plan de financement les fonds de concours de :

la Commune de Saconin-et-Breuil validé lors du Bureau communautaire du 25 septembre dernier est annulé et remplacé comme suit :

- Saconin-et-Breuil : Mise en place de deux bornes incendie

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	30,00 %	2 051,13 €
Conseil Départemental	40,00 %	2 735,06 €
Commune	30,00 %	2 051,13 €
TOTAL	100,00 %	6 837,66 €

La Commune d'Ancienville validé par décision du Président du 24 juin 2020 est annulé et remplacé comme suit :

- Ancienville : Remplacement de la clôture de la mairie

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CCRV	35,00 %	3 408,00 €
Conseil Départemental	30,00 %	2 920,00 €
Commune	35,00 %	3 408,00 €
TOTAL	100,00 %	9 736,00 €

Adoptés à l'unanimité

104B/20 Ressources Humaines – Modifications de temps de travail pour remplacement de congé maternité

Vu la délibération n°61/20 en date du 9 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau de la CCRV et plus particulièrement, le 8° pour prendre toute décision relative à la gestion du personnel dans la limite des crédits prévus au budget, à l'exception des créations de nouveaux postes ne résultant pas d'avancement dans la carrière de l'agent ou de modification de temps de travail ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 26/10/2012 créant un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet, à raison de 21 heures/hebdomadaires à l'Office de tourisme intercommunal ;

Considérant les congés maternité de deux agents de l'Office de tourisme au 1^{er} semestre 2021 ;

Le Bureau Communautaire

DÉCIDE de modifier le temps de travail du poste d'Adjoint administratif – Office de tourisme, du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, en l'augmentant de 21 heures à 35 heures hebdomadaires.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget principal 2021, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

105B/20 Ressources humaines – Suppression/création de postes aux Services Techniques

Vu la délibération n°61/20 en date du 9 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau de la CCRV et plus particulièrement, le 8° pour prendre toute décision relative à la gestion du personnel dans la limite des crédits prévus au budget, à l'exception des créations de nouveaux postes ne résultant pas d'avancement dans la carrière de l'agent ou de modification de temps de travail ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu la délibération du 02/12/2016 créant un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet de Chargé d'accueil – Services techniques ;

Vu la délibération du 22/09/2017 créant un emploi de technicien Assainissement non collectif à temps complet ;

Considérant la réorganisation des Services techniques à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Le Bureau Communautaire

SUPPRIME, à compter du 1^{er} janvier 2021, les emplois permanents ci-après :

- Adjoint Administratif de 1^{ère} classe – Chargé d'accueil aux services techniques – 35 heures hebdomadaires.
- Technicien Assainissement Non Collectif – Services techniques – 35 heures hebdomadaires.

CRÉE, à compter du 1^{er} janvier 2021, les emplois permanents ci-après :

- Assistante des services techniques – Cadre d'emploi des Adjointes administratifs – 20 heures hebdomadaires
- Technicien Assainissement Non Collectif / Voirie – Services techniques – Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux - 35 heures hebdomadaires

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget principal 2021, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

106B/20 Ressources humaines – Suppression/création de postes au Pôle Aménagement du territoire

Vu la délibération n°61/20 en date du 9 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau de la CCRV et plus particulièrement, le 8° pour prendre toute décision relative à la gestion du personnel dans la limite des crédits prévus au budget, à l'exception des créations de nouveaux postes ne résultant pas d'avancement dans la carrière de l'agent ou de modification de temps de travail ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu la délibération du 07/12/2018 créant un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaires, pour exercer des missions de Chargé d'accueil / Assistant de direction au Pôle Aménagement du territoire ;

Considérant la réorganisation du Pôle Aménagement du Territoire au 1^{er} trimestre 2021 ;

Le Bureau Communautaire

SUPPRIME, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'emploi permanent d'Adjoint Administratif – Chargé d'accueil / Assistant de direction au Pôle Aménagement du territoire – 17.50 heures hebdomadaires.

CRÉE, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'emploi permanent d'Instructeur Application du Droit des Sols / Chargé d'Accueil – Cadre d'emploi des Adjointes administratifs – 35 heures hebdomadaires.

PRÉCISE qu'en cas du recrutement infructueux de fonctionnaire pour ce poste, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la même catégorie dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra dans ce cas justifier, au minimum, d'un diplôme de niveau III et/ou d'une expérience significative.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des animateurs territoriaux. La rémunération comprendrait, en outre, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget principal 2021, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

107B/20 Piscine intercommunale – Tarifs 2021 et prolongation de la durée de validité des cartes d'abonnement

Vu la délibération n°61/20 en date du 9 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau de la CCRV et plus particulièrement, le 5° donnant délégation pour fixer les tarifs à caractère non fiscal des services communautaires et décider de leur révision ;

Vu les délibérations n°96b/19 en date du 13 septembre 2019 et n°134b/19 en date du 29 novembre 2019 fixant les tarifs de la nouvelle activité aquatique : aqua-training et les tarifs de la piscine intercommunale au titre de l'année 2020 ;

Considérant la nécessité de réviser les tarifs piscine applicables pour l'année 2021 ;

Considérant le contexte sanitaire COVID 19 et la période de fermeture de la piscine intercommunale sur l'année 2020 ;

Le Bureau Communautaire

ADOpte les tarifs de la piscine intercommunale, à effet au 1^{er} janvier 2021, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau joint à la présente délibération et dont il fait partie intégrante.

DECIDE de maintenir au titre de l'année 2021, les tarifs applicables en 2020 pour l'activité d'aqua-training fixés à :

- 9,90 € la séance de 45 minutes
- 90 € la carte de 10 séances de 45 minutes.

PRÉCISE que la durée de validité des abonnements achetés en 2020 sont prolongés d'une année.

Tarifs Piscine	Communauté de Communes Retz-en-Valois 2021	Extérieurs 2021
Ticket jeune (de 4 à 16 ans révolus)	1,70 €	2,55 €
Carte jeune 10 entrées	12,00 €	18,40 €
Ticket adulte	3,10 €	4,60 €
Carte adulte 10 entrées	24,10 €	36,70 €
Carte 10 entrées association communautaire (sur présentation de la licence)	16,50 €	/
Leçon de natation individuelle	16,50 €	25,50 €
Carte 5 leçons de natation en groupe	39,50 €	61,20 €
Carte 15 leçons de natation en groupe	114 €	173,40 €
Leçon de natation complémentaire groupe	9,95 €	15,30 €
Lycée (par groupe et par séance)	25,40 €	/
Scolaires / classe / séance	GRATUIT	81,60 €
Aquatrainning séance	9,90 €	9,90 €
Aquatrainning 10 séances	90 €	90 €

GRATUITÉS :

- * Enfants de – de 4 ans
- * Pompiers de la Communauté de communes Retz-en-Valois
- * Police Municipale et Gendarmerie de la Communauté de communes Retz-en-Valois
- * Centres de loisirs de la Communauté de communes
- * Accompagnateurs de tous les groupes (Communauté de communes et extérieurs)
- * Accompagnateurs ne se baignant pas (sauf juillet et août)
- * Accompagnateurs leçons ne se baignant pas
- * Accompagnateurs personne handicapée à + de 80 %
- * Adhérents du Club de natation (CNC), Club de plongée subaquatique (SCC) et de l'Aquagym durant les créneaux qui leur sont attribués
- * Scolaires (Primaires et Collèges de la Communauté de communes Retz-en-Valois)

Adopté à l'unanimité

108B/20 Demande de subvention APV 2021 – Voiries CCRV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°61/20 du 9 juillet 2020 attribuant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau de la CCRV pour approuver toute demande de subvention et le cas échéant, la convention correspondante,

Vu les décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV),

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la CCRV de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de l'APV pour l'année 2021 pour réaliser des travaux de voirie.

Le Bureau Communautaire

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'APV pour l'année 2021 pour les travaux listés dans le tableau ci-après :

COMMUNE	VOIE N°	NOM VOIE	Sub. APV 2018-2022	Longueur des travaux	MONTANT HT DES TRAVAUX	MONTANT SUB APV	PARTICIPATION	Ordre priorité
							CCRV HT	
Coyolles	VC5	Rue de la Brasserie	50%	830,00	42 867,83 €	21 433,92 €	21 433,92 €	1
Villers- Cotterêts		Impasse du chênois	40%	200,00	40 832,93 €	16 333,17 €	24 499,76 €	2
Dampleux	VC4	Route de Fleury	57%	1 500,00	23 766,75 €	13 547,05 €	10 219,70 €	3
Saint Bandry	VC8	Chemin de Violaine à Villers-Hélon	67%	1 300,00	31 463,25 €	21 080,38 €	10 382,87 €	4
Soucy	VC5	Route de soucy à Vivières	70%	1 320,00	25 114,74 €	17 580,32 €	7 534,42 €	5
Mortefontaine	VC5	Route de Vivières	70%	2 500,00	41 559,00 €	29 091,30 €	12 467,70 €	6
			TOTAL	7 650,00	205 604,50 €	119 066,13 €	86 538,37 €	

S'ENGAGE à affecter à ces travaux la somme de 205 604.50 € HT sur le budget intercommunal et à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification.

Adopté à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°61/20 en date du 9 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau de la CCRV pour approuver toute demande de subvention et le cas échéant la convention correspondante ;

Considérant les orientations de l'étude stratégique touristique réalisée par Aisne tourisme en 2019 ;

Vu la délibération du 13 décembre 2019 relative à la signature du Contrat de rayonnement touristique du Soissonnais et du Valois pour la période 2019-2021 ;

Considérant la présentation du projet de parcours lumineux aux conseillers communautaires le 2 novembre 2020 ;

Le Bureau Communautaire

SOLLICITE des subventions auprès de la Banque des territoires et la Région pour l'étude de faisabilité d'un parcours lumineux saisonnier dans le Parc du Château de Villers-Cotterêts.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Assiette subventionnable TTC	Taux de subvention	Montant de la subvention TTC
Région (A)	48 000,00 €	33,00%	16 000,00 €
Banque des territoires (B)	48 000,00 €	30,00%	14 400,00 €
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES (A+B)	48 000,00 €	63,00%	30 400,00 €
Autofinancement estimé de la COMMUNAUTE DE COMMUNES	48 000,00 €	37,00%	17 600,00 €
COÛT TOTAL DE L'OPERATION TTC	48 000,00 €		

PRÉCISE que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Communauté de communes.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la délibération n°61/20 en date du 9 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau de la CCRV pour conclure des conventions de partenariat, ainsi que leurs avenants le cas échéant, dans la limite de 10 000 € ;

Considérant la propagation du virus COVID 19 au sein des territoires,

Considérant la proposition du délégataire de la Station de Traitement des Eaux Usées de Villers-Cotterêts de participer au réseau de surveillance OBEPINE,

Le Bureau Communautaire

APPROUVE la participation de la Station de traitement des Eaux Usées de Villers-Cotterêts au réseau de surveillance OBEPINE par le biais de son délégataire VEOLIA.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les Chartes jointes à la présente délibération dont elles font partie intégrante, ainsi que tous les documents afférents au réseau OBEPINE.

DESIGNE le Président comme étant la personne qui pourra avoir accès aux données issues de l'analyse des prélèvements réalisés sur la station d'épuration de Villers-Cotterêts.

PRÉCISE que les chartes sont annexées à la présente délibération dont elles font partie intégrante.

Adopté à l'unanimité



111B/20 Convention cadre de partenariat 2020 – 2026 avec l'ONF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°61/20 en date du 9 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau de la CCRV pour conclure des conventions de partenariat, ainsi que leurs avenants le cas échéant, dans la limite de 10 000 € ;

Considérant que la CCRV et l'ONF manifestent leur volonté de poursuivre et développer des actions partagées par la signature d'une « Convention cadre de partenariat avec l'ONF 2020-2026 » afin de développer de nouveaux projets et d'enrichir l'offre touristique du territoire de l'intercommunalité ;

Vu l'avis émis par le Bureau en date du 25 septembre 2020,

Le Bureau Communautaire

APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour le mandat 2020-2026 par laquelle la Communauté de Communes Retz-en-Valois et l'ONF s'engagent :

- A renforcer l'attractivité du territoire et du Valois, en préservant et valorisant les qualités patrimoniales du massif forestier,
- A informer et engager les usagers dans la gestion et l'utilité de cette forêt : espace économique, naturel et de loisir,
- A développer un tourisme durable et une offre complémentaire aux projets du territoire et de la future Cité Internationale de la langue française.

PRÉCISE que la Convention et son annexe sont jointes à la présente délibération dont elles font partie intégrante.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

112B/20 Signature d'une convention avec la CCI de l'Aisne pour la création d'une plateforme de e-commerce à destination des commerçants du territoire de la CCRV

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°61/20 en date du 9 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau de la CCRV et plus particulièrement, le 7° pour conclure des conventions de partenariat, ainsi que leurs avenants le cas échéant, dans la limite de 10 000 € et le 4° pour approuver toute demande de subvention et le cas échéant la convention correspondante ;

Considérant les mesures gouvernementales de restrictions de déplacement et de fermetures des commerces dits « non-essentiels » ;

Considérant la nécessité d'accompagner les commerçants du territoire dans leur transition numérique afin de leur permettre de développer des activités de ventes en ligne ;

Considérant l'appel des pouvoirs publics à ce que les collectivités portent, quand elles le peuvent, des projets de plateforme e-commerce territoriale ;

Considérant la consultation de la CCRV auprès de différents prestataires, à l'issue de laquelle la solution proposée par la CCI de l'Aisne a été retenue ;

Vu le projet de convention portant sur la mise en place d'une plateforme e-commerce portée par la CCRV en lien avec la CCI de l'Aisne ;

Vu le Schéma de développement économique de la CCRV ;

Le Bureau Communautaire

APPROUVE la signature de la convention avec la CCI de l'Aisne afin de lancer une plateforme e-commerce territoriale, annexée à la présente délibération dont elle fait partie intégrante.

AUTORISE le Président à solliciter l'ensemble des aides et dispositifs auxquelles la Communauté de Communes pourrait être éligible dans le cadre de la création de cette plateforme.

Adopté à l'unanimité



14

113B/20 Modification de la régie de l'Office du Tourisme, Boutique : Entrée en stocks

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu la délibération n°61/20 en date du 9 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau de la CCRV pour fixer les tarifs à caractère non fiscal des services communautaires et décider de leur révision ;
Vu la délibération n°136B/19 en date du 29 novembre 2019 modifiant la régie de l'office de tourisme ;
Considérant les missions de promotion touristique du territoire et notamment de commercialisation de produits souvenirs par l'office de tourisme ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'exploitation de l'office de tourisme adopté par délibération du conseil communautaire le 4 septembre 2020 ;

Le Bureau Communautaire
DÉCIDE de compléter et modifier la régie de recettes de l'office de tourisme, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, des produits souvenirs suivants, aux tarifs ci-après :

Papo très petit : 4,50 €
Papo petit : 5,00 €
Papo moyen : 6,50 €
Papo grand : 8,00 €
Papo très grand : 9,00 €
Carte IGN : 13,20 €
Tour Mangin en kit : 20 €
Pâtes Les Véritables : 3,50 €
Pâtes Les Surprenantes : 4,20 €
Ouvrage sur Alexandre Dumas : 20 €

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président clôture la séance à 20h00



Le Président

Alexandre de MONTESQUIOU